

Paris, le 24 octobre 2013

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

**Recommandation 2013 - 1 du Comité des Correspondants permanents sur
l'inclusion des personnes handicapées à la préparation et à la réaction aux
catastrophes,**

**adoptée lors de la 64^e réunion du Comité des Correspondants permanents de
l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Paris,
France, 24-25 octobre 2013.**

Le Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques
majeurs (EUR-OPA),

- A. Reconnaissant que les personnes handicapées ont le droit fondamental de bénéficier d'une protection contre les catastrophes comparable à celle dont jouit le reste de la population et qui fasse par conséquent l'objet d'une préparation d'un niveau suffisant ;
- B. Convaincu que, dans la plupart des pays européens, il conviendrait, en ce qui concerne les personnes handicapées, de renforcer considérablement la prise de conscience, la prévention, le soutien, la formation et les secours d'urgence spécialisés ;
- C. Désireux de promouvoir une approche plus intégrée, efficiente et efficace s'agissant d'assurer la protection des personnes handicapées en Europe dans les situations d'urgence et de catastrophe ;
- D. Prenant acte avec satisfaction du rapport intitulé « *Including People with Disabilities in Disaster Preparedness and Response* » [Associer les personnes handicapées à la préparation et à la réaction aux catastrophes] du Professeur David Alexander (Institute for Risk and Disaster Reduction / Institut pour la réduction des risques et des catastrophes, University College, Londres) et de M. Silvio Sagamola (Directeur du Centre national d'information et de rencontre du handicap, Luxembourg), ainsi que des « *Guidelines for the Assisting People with Disabilities during Emergencies, Crises and Disasters* » [Lignes directrices relatives prise en charge des personnes handicapées dans des situations d'urgence, de crise et de catastrophe], des mêmes auteurs.

Recommande aux Etats membres de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) :

1. D'intégrer des mesures spécifiques à l'intention des personnes handicapées dans les politiques nationales de réduction des risques de catastrophe, les procédures de prévention, les programmes de formation et la pratique suivie en matière de réaction aux situations d'urgence, en favorisant, en tant que de besoin, les investissements dans des stratégies à long terme destinées à réduire la vulnérabilité et l'exposition des personnes handicapées aux catastrophes ;
2. De concevoir et promouvoir des normes et programmes nationaux pour la protection, le sauvetage et la prise en charge des personnes handicapées dans toutes les situations où elles sont exposées à un risque de catastrophe ;
3. De concevoir et promouvoir des mesures au niveau local par l'intermédiaire des collectivités locales et des services de la protection civile, en s'appuyant sur les associations locales qui fournissent une assistance aux personnes handicapées et les représentent ;
4. De veiller à faire participer les personnes handicapées à l'ensemble de la procédure de réduction des risques de catastrophes et, chaque fois que cela est possible, à tenir dûment compte de leurs points de vue ;
5. De veiller à ce que l'éducation et la formation à la protection et à l'assistance nécessaires aux personnes handicapées figurent clairement dans les programmes généraux destinés à permettre de gérer les incidents, les crises et les catastrophes et d'y réagir;
6. De soutenir les efforts de l' Accord pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la réduction des risques de catastrophe dans ses Etats membres grâce principalement à la promotion d'une réglementation appropriée, au partage des compétences, à l'organisation de programmes de formation et à la promotion des bonnes pratiques.

Et invite le Secrétariat à soumettre la Recommandation ci-dessus au Comité des Ministres pour information et pour distribution éventuelle à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.